



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Mission développement durable et Marais Poitevin

Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
Courriel : jean-françois.morel @deux-sevres.gouv.fr

Relevé de conclusions du Comité de Pilotage local du site Natura 2000 "Bassin du Thouet amont" du 22 janvier 2013

Placé sous la présidence de Monsieur Laurent OLIVIER, Sous-Préfet de Parthenay, s'est tenue à AZAY-sur-THOUE la réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 "Bassin du Thouet Amont".

Etaient présents :

- Monsieur Laurent OLIVIER, Sous-Préfet de Parthenay
- Monsieur Jean TOURNAYRE, Maire de Beaulieu-sous-Parthenay
- Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire
- Monsieur Fernand MICHEL, Maire d'Azay-sur-Thouet
- Monsieur René CHARRON, Maire du Tallud
- Monsieur Gérard MIGEON, Mairie de Allonne
- Monsieur Jean-Maurice MICHAUD, Mairie de Mazières-en-Gâtine
- Monsieur Jean-Paul DUFOUR, Mairie de Secondigny
- Madame Laure DUVALLET, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- Madame Justine VIDAL, Conservatoire d'espaces naturels Poitou-Charentes
- Madame Julie CADU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée
- Monsieur Robert LOUDES, Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- Monsieur Michel BONNESSE, Deux Sèvres Nature Environnement
- Monsieur Robert LOUDES, Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- Monsieur Laurent BONNET, Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
- Madame Céline DUPEU, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- Madame Céline DUPEU, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- Monsieur Jean-François COIFFARD, Vice-Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Monsieur Jean-Louis MAHU, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Madame Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Monsieur Guillaume CHARRUAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Monsieur Pierre PÉAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Monsieur Jean-François MOREL, Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

Etaient excusés :

- Madame Françoise BELLY, Vice-Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
- Monsieur Claude DEVAUD, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- Monsieur le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Deux-Sèvres

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire d'Azay-sur Thouet de nous accueillir dans cette salle communale et après un tour de table rappelle que lors la réunion d'octobre 2011 aucune candidature n'a été exprimée pour prendre en charge la présidence du Copil et le suivi de l'animation du DOCOB. La DREAL a donc lancé en 2012 un appel d'offre pour la partie animation du DOCOB.

La parole est laissée à Madame DUPEU qui rappelle le contexte et le choix du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet des Deux-Sèvres (SMVT) comme animateur du DOCOB. En l'absence de candidature lors de la réunion des élus l'Etat a conservé la présidence du Copil et a lancé (DREAL) en 2012 un appel d'offre pour sélectionner un animateur. Un seul candidat a répondu à l'appel d'offre, le SMVT qui a présenté une offre cohérente par rapport à la mission décrite dans le cahier des charges. Le marché est signé pour 3 ans avec une 1ère tranche engagée. Comme le DOCOB a déjà 4 ans, l'idée était de refaire un diagnostic du site et de voir comment les choses évoluent.

Monsieur le Président du SMVT présente la structure et précise que le syndicat a recruté Monsieur Pierre PÉAUD comme animateur.

La parole est donnée à Monsieur Pierre PÉAUD, animateur du site, qui se présente et expose à partir d'un diaporama divers points relatifs au site Natura 2000 et à sa connaissance.

Sont ainsi présentés :

- le périmètre du site qui concerne 16 communes avec une cartographie du périmètre
- les espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le DOCOB, notamment celles relevant de l'annexe II de la Directive Habitats (Ecrevisse à pattes blanches, Rosalie des Alpes, Lamproie de planer, Chabot, Agrion de mercure et quatre espèces de chauves souris identifiées)
- les habitats relevant de l'annexe I de la directive habitats
- les enjeux du DOCOB (4 enjeux identifiés comme le maintien de la qualité de la ressource en eau dans le BV ou le suivi de la mise en œuvre du DOCOB)
- les outils Natura 2000 avec les contrats Natura 2000, les MAET pour ce qui relève de l'agriculture et la Charte Natura 2000
- l'historique de l'animation avec 1 085 hectares (cumulés) contractualisés en MAET herbes et 89 668 mètres linéaires (cumulés) en MAET haies et 4 contrats Natura 2000 signés.

Pour les MAET, il y a un partenariat à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres qui est opérateur MAET sur ce territoire et le SMVT. Il s'accompagnera d'une mise en place d'une relation entre les deux structures pour rendre l'animation du site la plus efficace possible. La prochaine réunion d'information sur les MAE organisée par la Chambre aura lieu le jeudi 14 février, l'animateur Natura 2000 assistera à cette réunion.

Madame CADU précise que les contrats MAET vont bientôt arriver à échéance et qu'il faudra envisager leur reconduction.

Question :

Monsieur DIEUMEGARD Maire de Pompaire qui demande au niveau de l'exonération de la taxe foncière non bâtie comment s'effectue la restitution aux communes des taxes non perçues ?

Monsieur MOREL répond qu'il y a normalement une compensation sous forme de dotation annuelle qui s'effectue au cours de l'année suivant l'exonération.

Monsieur PÉAUD poursuit sur le bilan d'actions du DOCOB. Sur les 24 actions identifiées dans le DOCOB, seulement 14 d'entre elles ont été mises en œuvre.

Il présente ensuite le SMVT :

Le SMVT est un syndicat d'études qui exerce deux compétences : rivière et tourisme.

Concernant la légitimité territoriale du SMVT, le Président du SMVT précise que sur les 16 communes du site Natura 2000, 10 sont adhérentes au SMVT. Pour les 6 autres une convention sera mise en place entre ces communes et le SMVT pour officialiser l'intervention du syndicat sur le territoire de ces communes dans le cadre de l'animation Natura 2000. Un courrier avec le projet de convention sera envoyé aux communes dans les semaines suivant le Copil Natura 2000.

Question de Monsieur TOURNAYRE Maire de Beaulieu-sous-Parthenay :

Pour quelles raisons il n'y a pas plus de contrats ou chartes signés ?

Monsieur DUPEU rappelle que le DOCOB a été approuvé en 2009 et qu'il y a eu de la contractualisation.

Il faut rappeler que le site est très agricole et que les MAEt marchent bien. De plus la candidature du SMVT va permettre, de part sa légitimité territoriale et son expérience, une animation plus active du site (exemple : de la distribution d'une lettre Natura 2000 à l'ensemble des foyers des communes du site Natura 2000).

Les missions de l'animation pour les 3 années à venir :

- mise en place d'un site internet
- réunions publiques thématiques sur les études d'incidences Natura 2000
- la lettre Natura 2000
- document sur la gestion contractuelle
- sortie terrain - animation scolaire
- suivis biologiques et socio-économiques avec la mise à jour du DOCOB.

Il s'agit d'une des missions principale du SMVT. Ce travail de mise à jour des données biologiques et socio-économiques sera fait la première année. Pour cela des groupes de travail thématiques (biologiques et socio-économiques) seront créés. Ces groupes de travail se réuniront en début d'été, un courrier sera envoyé aux membres du Copil pour qu'ils puissent s'inscrire dans un groupe ou les deux.

Le fait que le SMVT soit opérateur va permettre d'avancer plus vite sur certaines actions dont certaines peuvent remplacer la charte.

Madame DUPEU évoque la suite à venir qui concerne la mise à jour du DOCOB et la mise en place de groupes thématiques.

Monsieur le Sous-Préfet demande s'il n'y a pas d'autres questions.

Il est annoncé que le prochain Copil aura lieu cet automne.

Monsieur PÉAUD rappelle que le syndicat est à la disposition des mairies, associations et autres acteurs du territoire.

La séance est levée.

Le Sous-Préfet



Diffusion : Membres du Copil

Coordonnées du SMVT pour contacter l'animateur du site Natura 2000 :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT LOUP LAMARÉ
(tél. 05.49.64.85.98)

